

LE MAYOLOIS

BULLETIN MUNICIPAL - PRINTEMPS 2024



MUNICIPALITÉ DE
MAYO



Message du maire	2
Heure d'ouverture	3
Jours fériés	3
Prochaines séances du conseil	3
Actualités	4
Voirie	5
Service de sécurité incendie	6
Aide aux familles	6
Réserve écologique	7
Bibliothèque communautaire	7
Urbanisme / environnement	8
Hygiène du milieu	9

Municipalité de Mayo **MRC de Papineau**

20, chemin McAlendin
Mayo (Québec) J8L 4J7

Téléphone : 819-986-3199
Télécopieur : 819-986-8881
Courriel: mun@mayo.ca

Site web : www.mayo.ca

MESSAGE DU MAIRE

Chers concitoyen(ne)s de Mayo,

Alors que le printemps éclot dans notre belle municipalité, je suis ravi de vous annoncer quelques nouvelles passionnantes et importantes pour notre communauté.

Tout d'abord, je suis heureux de vous informer que la Municipalité prend un virage numérique. Premièrement, le Mayolois sera, à partir de la prochaine édition, sous forme d'une infolettre accessible à tous sur notre site web, cependant il vous sera possible d'aller chercher une version imprimée au bureau municipal. Deuxièmement, une page Facebook a été créée afin d'optimiser notre partage d'informations avec vous.

De plus, je suis fier d'annoncer qu'à partir de maintenant, vous pouvez effectuer vos paiements à notre bureau municipal par Interac. Cette nouvelle option de paiement facilitera vos transactions pour le paiement de vos taxes et frais de permis.

En parlant d'initiatives remarquables, notre engagement envers le développement durable a été reconnu par Recyc-Québec, avec l'obtention de l'attestation de niveau Performance au programme ICI on recycle +.

Je suis content de vous informer que nous nous sommes joints à 22 municipalités ainsi qu'à la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau afin de remettre un don totalisant 10 000\$ à Centraide Outaouais. Avec 88 organismes sur le terrain, dont 8 dans la MRC de Papineau, Centraide soutient une personne sur cinq en Outaouais.

En cette saison printanière, je tiens également à rappeler l'importance de la sécurité incendie. Avec l'augmentation des activités extérieures, soyons vigilants et respectons les règles de prévention des incendies pour protéger notre communauté et nos précieuses ressources naturelles.

Enfin, je souhaite chaleureusement la bienvenue à notre nouvel inspecteur en bâtiments et environnement, Benoît Leclerc. Nous comptons sur son appui pour assurer le respect des normes et réglementations en matière d'urbanisme et d'environnement dans notre municipalité.

Ensemble, continuons à faire de Mayo un endroit florissant et dynamique où il fait bon vivre.

Robert Bertrand - Maire



HEURE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi fermé

Mardi au jeudi : 8h à 16h

Vendredi : 8h à midi



JOURNÉES FÉRIÉES FERMÉES

Veillez noter que les bureaux municipaux seront fermés le 20 mai pour la fête de la Reine.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

DATE	HEURE
13 mai	19h30
10 juin	19h30
8 juillet	19h30



ACTUALITÉS

Votre Mayolois fait peau neuve !

Votre prochaine édition du Mayolois sera 100 % numérique, cependant des copies papier seront disponibles au bureau municipal. La version actuelle sera revisitée afin de devenir votre nouvelle infolettre locale. Inscrivez-vous à l'infolettre dès maintenant en visitant notre site web mayo.ca ou en numérisant ce code QR.



Psst. N'oubliez pas de vérifier vos pourriels.

La Municipalité de Mayo maintenant sur Facebook !

Dans le but de partager l'information plus rapidement et efficacement avec nos citoyens, une page Facebook a été créée. Nous vous invitons à vous y abonner : www.facebook.com/municipalitedemayo



Veillez noter que nous ne répondons pas aux messages Facebook, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel, téléphone ou en personne au bureau municipal.

Nouveau mode de paiement disponible à votre bureau municipal

Le paiement par Interac est maintenant disponible, il est donc possible d'effectuer le paiement de vos taxes ou frais de permis par débit, cependant veuillez noter que nous n'acceptons pas les cartes de crédit.



Votre chien a-t-il sa médaille ?

Bonne nouvelle ! Nous offrons gratuitement des médailles au bureau municipal et celles-ci n'ont dorénavant pas de date d'échéance. Vous venez donc voir une fois et vous serez en règle tout au long de la vie de votre chien.

Conformément à la loi provinciale P-38.002, r. 1 - Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, vos chiens doivent obligatoirement avoir une médaille.



Don à Centraide Outaouais

La municipalité de Mayo s'est alliée à la MRC de Papineau ainsi qu'à 22 municipalités de la MRC pour remettre un don de 10 000 \$ à Centraide Outaouais.

Avec 88 organismes sur le terrain, dont 8 dans la MRC de Papineau, Centraide soutient une personne sur cinq en Outaouais.



VOIRIE

Le saviez-vous ?

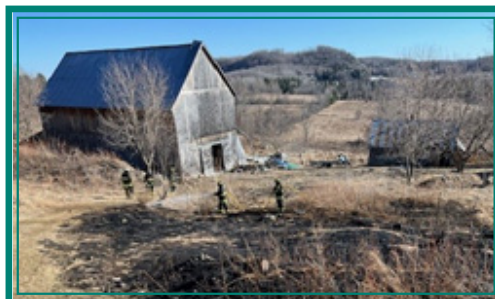
Abat-poussière – pourquoi si tard au printemps ?

Les municipalités du Québec utilisent du chlorure de calcium comme abat-poussière sur les routes de gravier. On doit attendre que le dégel soit terminé et que le nivelage des routes soit fait avant d'appliquer l'abat-poussière. Les conditions météorologiques sont aussi à considérer. Il est impossible de prévoir précisément la date idéale pour l'épandage de chlorure de calcium, et lorsqu'il y a du temps particulièrement chaud et sec en avril (ce qui n'est pas toujours le cas), les routes deviennent très poussiéreuses. Malheureusement les municipalités ne peuvent devancer les dates prévues d'épandage puisque le chlorure de calcium est commandé et l'horaire d'épandage dressé des semaines à l'avance.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (MAYO ET MULGRAVE & DERRY)

La saison printanière apporte avec elle un risque accru d'incendies, en raison de la fonte des neiges, de l'accumulation de débris secs et de l'augmentation des activités extérieures.

Pour protéger notre communauté et nos précieuses ressources naturelles, voici quelques conseils simples, mais essentiels :



Vigilance accrue : Informez-vous régulièrement sur les avertissements d'incendie de la Sopfeu. Celle-ci sont affichées à l'intersection de la 315 et du chemin McAlendin ainsi que sur le site web de la Municipalité et respectez les interdictions de brûlage en vigueur, lorsqu'applicables.

Gestion des débris : Assurez-vous de nettoyer les débris secs accumulés autour de votre propriété. Les branches mortes, les feuilles séchées et autres débris peuvent devenir des combustibles potentiellement dangereux lorsqu'ils sont exposés à la chaleur.

Prudence avec le feu : Si vous utilisez un feu à ciel ouvert pour brûler des débris, assurez-vous de garder un tuyau d'arrosage ou un extincteur à portée de main et ne laissez jamais un feu sans surveillance.

Éducation et sensibilisation : Partagez ces conseils de prévention des incendies avec vos voisins, amis et familles. Une communauté informée et engagée est essentielle pour réduire les risques d'incendie et assurer la sécurité de tous.

AIDE AUX FAMILLES

Vous résidez à Mayo et vos enfants de 17 ans et moins sont inscrits à des activités artistiques et sportives à l'extérieur de la municipalité ? La municipalité offre un remboursement annuel pouvant aller jusqu'à 100 \$ par enfant. Afin de connaître tous les détails de l'aide aux familles et pour faire une demande de remboursement, veuillez vous rendre au bureau de la Municipalité ou imprimer le formulaire sur notre site web, sous l'onglet Service aux citoyens : [Loisirs et culture – Municipalité de Mayo](#)

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE LA FORÊT-LA-BLANCHE

Laissez-passer annuels

C'est maintenant le moment de vous procurer ou renouveler vos laissez-passer annuels ou votre membership. Vous pouvez maintenant le faire par le biais de la billetterie en ligne sur notre site web: <https://www.foretblanche.org/billetterie/>.

La réserve écologique est un joyau méconnu au sein de notre municipalité. Venez profiter de la nature et des merveilleux sentiers de la Forêt-la-Blanche pour vous ressourcer. Les Amis de la Forêt-la-Blanche apprécient votre appui!



BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE À LA FORÊT-LA-BLANCHE

Nous avons une collection de romans et de livres pour enfants dans la petite bibliothèque communautaire de Mayo à la Forêt-la-Blanche au 300, chemin Saddler. Nous vous invitons à venir y chercher des livres. La bibliothèque est ouverte tous les jours de 10 h à 16 h.

Nous vous invitons à venir la découvrir. Nous avons besoin de romans en français. Vous pouvez faire don de ceux dont vous n'avez plus besoin (svp que des romans récents... publiés après 2013 ou des livres pour enfants). Avant de passer, appelez au 819 281-6700 pour vous assurer qu'il y a quelqu'un à la réception. Bienvenue à tous!



URBANISME / ENVIRONNEMENT

La municipalité de Mayo désire souhaiter la bienvenue à Benoît Leclerc, notre nouvel inspecteur en bâtiments et environnement entré en poste le 15 avril dernier.

Bienvenue parmi nous Benoît !

Vous prévoyez effectuer des travaux ?

Nous vous rappelons que vous devez, au préalable, vous procurer un permis. En conformité avec le règlement sur les permis et les certificats, toute personne qui désire construire et/ou rénover, reconstruire, déplacer, implanter ou agrandir, etc. doit se procurer un permis auprès de l'inspecteur de la municipalité en fournissant tous les documents nécessaires à l'émission dudit permis.

Pour plus de détail, rendez-vous sur notre site web, sous l'onglet Service aux citoyens : [Urbanisme et développement – Municipalité de Mayo](#)

Vous y retrouverez nos règlements d'urbanisme ainsi que tous les formulaires de demandes de permis et certificat dont vous aurez besoin.



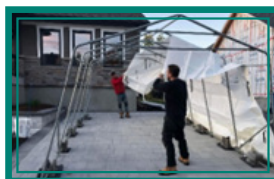
Limites de vitesse :

Avec le beau temps qui revient, les véhicules, vélos et piétons doivent maintenant se partager nos routes. Nous vous rappelons que les limites de vitesse ont été établies pour la sécurité de tous et doivent être respectées !



Abris d'auto temporaires :

Les abris d'auto temporaires doivent être démontés au plus tard le 15 mai de chaque année, et ce en lien avec le règlement municipal # 2011-03.



Chats errants – RAPPEL

Nous aimerions vous rappeler que nourrir ces chats doit être évité à tout moment. C'est le moyen numéro un pour éviter une surpopulation de chats errants. Voici ce qui peut être fait sur votre propriété s'il y a des problèmes ou simplement à des fins de prévention :

Bouchez les trous dans les clôtures autour de votre propriété et plantez des arbustes aux branches épineuses (ex. rosiers, framboisiers).

Si vous avez un bac à sable, équipez-le d'un couvercle pour empêcher les chats de l'utiliser comme bac à litière.

Au jardin, privilégiez les plantes dissuasives pour les chats comme la rue commune (*Ruta graveolens*), l'ail d'ornement, le géranium odorant... et, bien sûr, ne plantez pas d'herbe à chat (*Nepeta Cataria L.*), qu'ils adorent !

Dans les parterres de fleurs et sous les porches et les terrasses, couvrez le sol de pierres, de poils de chien (également efficaces partout ailleurs où les chats sont susceptibles d'aller) ou d'écorce et de pommes de pin, qui ne sont pas attrayantes pour les chats.



HYGIÈNE DU MILIEU

Mayo à obtenue l'attestation de niveau Performance au programme ICI on recycle +

Aligné à nos valeurs sur le développement durable, la Municipalité a été reconnue le 12 janvier dernier par Recyc-Québec comme un établissement Performance du programme ICI on recycle +. Ce programme a comme objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles.

Dans l'objectif de réduire nos matières résiduelles et de savoir comment bien s'en disposer, vous êtes invités à télécharger l'application ça va où, un outil facile d'utilisation conçu par Recyc-Québec. Avec cette application, vous n'aurez plus besoin de vous demander, ça va où ça ?



Centre de tri

L'écocentre du Canton de Lochaber ouvrira pour sa saison 2024 du 3 mai au 30 novembre.

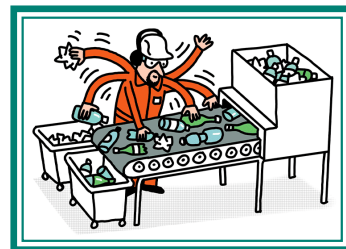
Vendredi de 9 h à 16 h

Samedi de 9 h à 12 h 30

Vous devriez avoir reçu votre carte d'accès avec votre facture de taxes 2024.

Pour plus de détail concernant les quantités par voyage et les matières acceptées, veuillez consulter notre site web sous l'onglet Services aux citoyens : [Gestion des déchets & recyclage – Municipalité de Mayo](#)

Nous vous rappelons que l'écocentre est situé 259, montée du Gore, Canton de Lochaber et vous pouvez leur téléphoner au 819 985-3291.



Vidanges des fosses septiques

Suite à l'adoption de la résolution 2023-11-185. C'est la compagnie Sanivac qui effectuera les vidanges de fosses septiques sur le territoire pour 2024, 2025, 2026 et 2027. La saison régulière de vidange débute le 15 avril et se termine le 15 novembre de chaque année.

Selon le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) du gouvernement du Québec, les fosses des résidences permanentes doivent être vidangées aux 2 ans et les résidences secondaires aux 4 ans.

Nous vous rappelons :

- Qu'il est de votre responsabilité de rendre accessible l'accès à votre fosse septique ;
- Vous allez recevoir une lettre de Sanivac par la poste vous annonçant durant quelle semaine, la vidange de la fosse septique de votre résidence.

